

PROPRIETAIRE

Christophe et Françoise POTHIER-RENAUD
6 rue des chantiers
44460 ST NICOLAS DE REDON
Tél : 06.11.22.78.77
email : christophe.pothier@hotmail.fr
Site Web : http://appartements-vacances-arzon-56.fr

DATE : / / 2021 / 2022

CONTRAT de LOCATION SAISONNIERE 2022 (recto)

Appartement T2 « RESIDENCE du FOGEO » 16 avenue de Kerlun 56640 ARZON

LOCATAIRE

Mr, Mme :
Adresse : VILLE : CODE POSTAL :
Tél domicile : Tél Portable : Mail :

s'engage à louer l'appartement situé Résidence du FOGEO au 16 Avenue de Kerlun 56640 ARZON LE CROUESTY
Appartement avec classement préfectoral par l'office du tourisme : 2 étoiles (équivalent 2 clés vacances)

DESCRIPTIF complet en page 2 du présent contrat et sur notre site web

DATE de LOCATION du SAMEDI / / 2022 heure d'arrivée à convenir (semaine entière minimum)
au SAMEDI / / 2022 heure de départ : 10h00 (pas de location en nuitées)
semaine (s) n° : nombre de semaine (s) :
nombre de personne : Adultes : Enfants :
présence d'animal : (1 seul animal accepté, majoration de la location + 25 €)
note : seul les tarifs affichés sur notre site web ou confirmé de notre part sont applicables

1 - MONTANT de la LOCATION €uros voir tarif dans la page tarifs T2 fogeo du site web
(après le 15 juin règlement intégral à la réservation ou si délai d'arrivée inférieur à 15 jours)

2 - ACOMPTE 25 % (voir nota) €uros (le chèque pourra être encaissé à réception)
3 - SOLDE 75 % (voir nota) €uros
4 - Montant de la Taxe de séjour (voir nota) €uros
5 - Montant TOTAL (1 + 4) €uros
6 - SOLDE à DEVOIR (5 - 2) €uros

Nota :
(solde 3 + 4) si réservation avant le 15 juin ou (totalité 1 + 4) si réservation après le 15 juin

La TAXE de SEJOUR est reversée à la commune de Arzon (0,90 €/jour/personne + de 18 ans soit 6,30 €/ pers./ semaine) tarif 2021 susceptible de modification en 2022
calcul de la Taxe de Séjour : (0,90 € x nbre de jours x nbre de pers. x nbre de sem.) exemple : 2 pers. x 7 jours = 12,60 € - 2 pers. x 14 jours = 25.20 €

6 - Caution / Garantie : à la réservation 300 €uros 2ième chèque à joindre avec l'acompte (non encaissé)

(le chèque de caution sera détruit après séjour si aucune découverte de dégâts ou remarques sur l'état des lieux ou renonciation au séjour pour quelque motif que ce soit)
7 - Electricité en SUS en période hivernale OUI NON (période de facturation : du 1 octobre au 1 mai - Tarif du kWh = 0,18 €/kwh)
Sur relevé du compteur linky relevé arrivée : relevé départ :

Règlement de la consommation EDF : en cas de départ matinal, vous devrez faire le relevé le jour du départ et laisser le règlement sur place en chèque ou espèces
8 - Attestation Assurance Garantie Villégiature (risques locatifs) obligatoire (voir au dos) à fournir dès que possible par email

Modalités de REGLEMENT virement bancaire (faire demande de RIB), Chèques banques françaises, Espèces, Chèques Vacances Non Acceptés
Nous nous réservons le droit de refuser les chèques de dernières minutes.

Retour des confirmations uniquement par email, nous ne pouvons pas retourner les contrats par courrier entre le 1er Mai et le 1er novembre. Si vous souhaitez recevoir une copie du contrat signée par courrier papier (pendant la période possible), joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Idem si vous souhaitez récupérer votre chèque de caution. A nous préciser à la réservation. Le renvoi du chèque de caution ne peut avoir lieu que courant novembre au mieux.

ACCUEIL

Vous devrez IMPERATIVEMENT prendre contact (sms ou tél) quelques jours avant votre séjour avec la personne de l'accueil pour convenir de votre heure d'arrivée. La remise des clés ne se fait que sur rendez vous, il n'y a pas de présence permanente pour l'accueil à l'appartement.
Du 1 Mai au 31 Octobre, vous serez accueilli par Maryline PEROCHON mobile : 06.41.25.05.79 qui vous donnera ses consignes.
Dans le cas exceptionnel d'une installation du locataire dans l'appartement sans la présence du propriétaire ou de son représentant, les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec si possible des photos (smartphone, whatsapp, mail, ..) pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent, sans réclamation, vous serez supposé responsable.

CONDITIONS de LOCATION

Le locataire déclare avoir lu le descriptif et bien lu les conditions de location à la page 2 du contrat et les accepter sans réserve
Désistement : bien lire le paragraphe au verso
Le non respect des conditions de règlement (acompte/caution/solde non reçu avant l'arrivée, sauf accord préalable) ne nous engage pas et nous nous réservons la possibilité de refuser la location et de remettre en disponibilité. Les réservations après le 15 juin sont payable comptants.
Nous n'acceptons pas les règlements en chèque s'il n'y a pas eu de règlement préalable d'un acompte. Les règlements « dernières minutes » seront alors exigibles en Espèces uniquement.
Nous incitons fortement nos futurs locataires à souscrire une assurance Annulation auprès d'un organisme (Amivac ou autres..)
Nous espérons que vous passerez un agréable séjour et de bonnes vacances. Signature précédé de « bon pour accord » du locataire (recto et verso)

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Nom et Adresse du Propriétaire : Mr et Mme POTHIER-RENAUD  
 Notre adresse 6 rue des chantiers - 44460 ST NICOLAS DE REDON  
 Téléphone domicile : 02.99.72.14.29 - Portable : 06.11.22.78.77  
 Adresse Mail : christophe.pothier@hotmail.fr  
 Adresse des locaux loués : Résidence du Fogeo – 16 Avenue de Kerlun 56340 ARZON LE CROUESTY  
 Date de construction de la résidence : 1993  
 Classement Préfectoral de l'appartement : 2 \* préfectoral  
 SITUATION de la Résidence dans la localité  
 Distance de la mer : 50 mètres - Distance de la plage : environ 40 mètres, accès direct privatif de la résidence  
 Distance de la gare la plus proche : VANNES à 30 km – Service de bus réguliers à proximité  
 Distance du centre ville : ARZON à 1 km - Le Port du Croouest à 800 m

**Caractéristiques de la résidence et de l'appartement :**

Construction en dur en pierres apparentes, jardin et pelouse, appartement situé dans un immeuble comportant plusieurs appartements sur 2 étages - Exposition de l'appartement : SUD et face mer  
 L'appartement comprend 2 pièces – Superficie approximative de l'appartement : 39 m2 – Rez de Jardin – sans ascenseur  
 Loggia Terrasse ouverte au SUD, petit jardinet privatif : le locataire en a la jouissance  
 Répartition des pièces : pièce principale séjour et cuisine au SUD, chambre au nord côté parking et jardin  
 Règlement de Copropriété  
 Un règlement de copropriété existe et affiché dans l'appartement, son respect est impératif :  
**(interdiction de faire sécher le linge en terrasse, les pelouses et les espaces communs sont interdits aux jeux, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et l'accès à la plage leur est interdit)**

**ETAT DESCRIPTIF de l'appartement**

Aspect intérieur : mur blanc Entretien général : bon état général  
 SEJOUR : env. 22 m2 - coin cuisine: lave vaisselle (prévoir vos pastilles), frigo, 2 plaques électriques, mini four électrique, micro ondes, évier 1 bac inox, plan de travail, cafetière, cocotte minute, , etc..., équipement de vaisselle complet. Table, 2 chaises, banquette en L, étagères, grande baie vitrée coulissante vitrage isolant de 3m50 sur la terrasse avec volet roulant électrique et rideau, canapé clic-clac convertible lit double (couvertures, 2 oreillers, traversin), Télévision TNT grand écran sur support mural, jumelles, miroir, placard, étagères et penderie, Lave Linge, ..  
 CHAMBRE : env. 9 m2, lit double de 140 (couvre lit - 2 couvertures - 2 oreillers- traversin, tête de lit + chevet + lampes, 1 lit pliant d'appoint pour 1 pers avec literie, armoire penderie, étagères, table, fenêtre sur jardin, volet battant,  
 TOILETTE : lavabo, douche avec rideau, grande glace miroir, éclairage halogène, porte serviette,  
 WC : séparé, placard ballon eau chaude 100L + étagères et produits entretiens, fer à repasser + table, aspirateur, balai, ...  
 Téléphone filaire et liaison Internet : NON - pas de WIFI dans l'immeuble. Connexion internet possible par votre modem portable  
 CHAUFFAGE : 2 radiateurs dans le séjour, 1 chambre, 1 toilette, 1 couloir. (délestage nécessaire en cas de surconsommation)  
 CONSOMMATION ELECTRIQUE : Période hivernale et printemps : Facturé en SUS sur relevé compteur du 1 octobre au 1 mai  
 LOGGIA TERRASSE : table et chaises PVC, transats, parasol, chaise de plage, ...

**PROPRETE et MENAGE SONT A VOTRE CHARGE A VOTRE DEPART**

Il n'est pas prévu de ménage après votre passage, aussi il va de soit que vous devez laisser l'appartement en parfait état de propreté. (En cas d'insuffisance ou réclamation formulée par le locataire suivant, une retenue de 50 € minimum sera perçue sur la caution)  
 Rappel : les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec éventuellement des photos pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent.

**RESTE à LA CHARGE DES LOCATAIRES - vous devez prévoir :**

Votre linge de maison (serviettes, draps, alèzes de matelas, housses d'oreillers, traversins, torchons cuisine,...), Produits d'entretien, pastilles pour le lave vaisselle, gel hydroalcoolique pour désinfection,  
 En cas de bris de vaisselle ou objets dans l'appartement, vous devez les remplacer à l'identique dans le commerce local.

**GARANTIE ASSURANCE** : Le locataire doit nous remettre avant son séjour, une Attestation de son assurance pour les risques locatifs « garantie villégiature » pour la période de location réservée. (voir votre assureur)

**DESISTEMENT** : **Nous attirons votre attention sur le fait que ce contrat vous engage. En cas de désistement avant le séjour, l'acompte de réservation sera acquit au propriétaire à titre d'indemnité. Conformément à la législation, le propriétaire est en droit de réclamer le solde intégral. Nous vous conseillons donc de souscrire une garantie annulation auprès d'une assurance.**

(exemple lien suivant: <http://www.amivac.com/asurance-annulation.asp>)

(si nous arrivons à relouer l'appartement à temps, nous essaierons de vous rembourser une partie de la location, non contractuel)

**Les arrivées décalées ou départs anticipés n'ouvrent pas droit à déduction ou remboursement, toute semaine entamée est dû en intégralité**

**NOTA**

Nous essayons d'apporter le maximum de confort à notre appartement pour votre bien être. Le présent descriptif est donné à titre indicatif. Cependant l'absence ou le non fonctionnement d'un appareil de confort indépendant de notre volonté ne donnera droit à aucune indemnité ou moins value sur le prix du séjour. Si vous cassez des objets, vous êtes priés de les remplacer à l'identique ou en cas d'impossibilité de nous en avertir. Toutes dissimulations seront déduites sur la caution.  
 Nous apportons le maximum de soin à l'appartement, aussi nous vous demandons de le respecter. N'oubliez pas que cette location est de particulier à particulier et que nous ne prétendons pas vous apporter les mêmes services que des structures commerciales ou résidences hôtelières, dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

**! Pour être validé, le contrat vous sera retourné avec notre signature et après réception du règlement, en l'absence de notre signature, le présent contrat ne nous engage pas !**

**Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « bon pour accord »**

(signature obligatoire sur recto et verso)